

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n° 95

Portant autorisation d'occupation du domaine public

Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Considérant les travaux portant sur la rénovation de l'école publique des Grèzes ;

Considérant qu'il y a lieu de déménager une salle de classe, durant ces travaux, dans les locaux de la Maison des associations et la nécessité de créer une cour de récréation à destination des élèves, place Yves Ouvrieu – 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY ;

ARRETE

Article 1. A compter du lundi 19 octobre 2026 à 7h00 et jusqu'au mardi 31 août 2027 à 18h00, la place Yves Ouvrieu – 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY sera occupée par la cour d'école temporaire, sur le domaine public, devant la Maison des associations.

Article 2. Le parvis du bâtiment ainsi que la moitié Nord du parking de la place Yves Ouvrieu (5 places de stationnement au Nord-Ouest et 5 places de stationnement au Nord-Nord-Est), soit 10 places de stationnement, seront occupées aux dates et heures définies à l'article 1.

Article 3. Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation.

Article 4. Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet au jour et à l'heure de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

Article 5. Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 16/10/2026

Affiché le 16/10/2026

Publication au registre le 16/10/2026

Pour le Maire,
Le deuxième adjoint,

Gérard MOREL-BASSOUL

